



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Procès-Verbal N°9

Réunion	Lundi 27 janvier 2025
Président	Guillaume JANIN
Présents	MM.Thierry WILLIG – Patrick LE TEXIER – Cyrille MASSOLO - PEZZOLI Georges- CAUDMONT José- FAUTRAD Patrick-JOLY Christophe- CONSTANS Ludovic - LE TEXIER Patrick – Christophe COURET- COTY Bernard- MICHEL Alexandre- Fabien BONARDI (représentant du Comité Directeur)
Par Visioconférence :	MM. MOMBOISSE Michel- Mustapha ABBOUR
Secrétaire de séance	M. Ludovic CONSTANS

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission
D'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47€)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

ORDRE DU JOUR

- 1/ Ouverture de la séance par le Président
- 2/ Réception d'arbitres à leur demande ou sur convocation.
- 3/ Point sur l'activité de la section Désignations.
- 4/ Point sur le Pôle discipline CDA
- 5/ Validation de la liste des arbitres pour l'examen théorique de Ligue.
- 6/ Retour sur le rattrapage du Test Physique du Foot à 11. (11.01.25)
- 7/ Bilan Test Physique Futsal (25.01.25)
- 8/ Préparation des tests théoriques de fin de saison.

Ouverture de séance par le Président du Président

Nous apprenons l'arrêt définitif de l'arbitrage de 3 collègues pour raisons diverses, nous leur souhaitons une bonne continuation et leur rappelons que notre porte restera toujours ouverte s'ils souhaitent revenir au sein de notre effectif.

Des commentaires relevés par des arbitres après la réception des rapports d'observation nous contraignent à rappeler que l'ensemble des arbitres ont été informé des règles et mode d'observation en début de saison et qu'un échange doit s'établir entre l'arbitre concerné et l'observateur pour faciliter la compréhension des conseils donnés.

Annulation de deux sanctions disciplinaires après réception d'explications complémentaires et rappelle que TOUS les courriers arbitres doivent être adressés à la Commission des Arbitres via l'adresse officielle cda@var.fff.fr à l'exception des demandes d'explications envoyées par le responsable du Pôle disciplinaire de la commission Michel ALEXANDRE à qui il faut répondre DIRECTEMENT avec copie à cda@var.fff.fr

Réception d'arbitres à leur demande ou sur convocation

Les intéressés sont reçus individuellement ou en groupe en fonction du motif de leur présence et après délibération et vote en l'absence des intéressés, la commission a fait application du règlement intérieur.

A noter que sur l'affaire traitée en ouverture, M. COTY et M. CAUDMONT n'ont pas participé aux délibérations et votes.

A la suite des informations apportées par les intéressés, aucune sanction n'a été prise à l'issue de cette réunion.

Point sur l'activité de la section Désignations

Encore trop d'arbitres, lors du week-end dernier ont « pris des libertés » avec leurs désignations, des explications seront demandées aux intéressés et en fonction de leur justification, la commission fera une application stricte du règlement intérieur de la saison en cours. Ces officiels se verront appliquer le barème prévu au règlement intérieur.

Deux arbitres seront d'ailleurs convoqués à une Prochaine réunion pour fournir des explications et répondre aux questions de la commission.

Nous rappelons aux officiels que l'ensemble des membres de la Commission reste à leur disposition pour un éclairage sur un point de règlement en cas de doute afin de ne plus reproduire ce type d'erreur.

Le week-end prochain heureusement peu de matchs sont à jouer malgré quelques matchs de Coupe du Var, ce qui permettra aux chargés de désignation de se préparer au mieux sur les prochaines semaines.

La difficulté principale reste toujours le nombre d'indisponibilités avec un nombre de certificats médicaux de consultation à distance en forte croissance, les horaires des matchs tardifs de la part des clubs, et les changements de stade de dernière minute compliquant l'articulation des désignations afin d'optimiser l'utilisation des arbitres disponibles.

Point sur le Pôle discipline CDA

Toutes les demandes d'explications et de sanctions sont à jour et les notifications vont être transmises aux intéressés et leur club de rattachement par retour de courriel

Validation de la liste de candidats à l'examen théorique de Ligue

L'assiduité des jeunes arbitres est excellente et nous félicitons ces derniers pour leur engagement.

Une vague d'observations a été lancée auprès des candidats pour leur dispenser des conseils et corriger certains détails pour parfaire leur application de la théorie sur le terrain lors des rencontres.

La liste des candidats jeunes et séniors pour l'examen du samedi 15 février prochain est arrêtée sauf souci de comportement lors des dernières séances théoriques

Retour sur le rattrapage du Test Physique du Foot à 11

Lors de cette session organisée au stade Léo Lagrange à Toulon, il y a eu 10 échecs qui ne pourront officier uniquement qu'à la touche en séniors à compter de ce jour et 6 absents.

Bilan sur le Test Physique Futsal (25.01.25)

Lors de cette première session de test physique, nous enregistrons seulement qu'un seul échec suite à blessure et il y avait 12 arbitres qui ne se sont pas présentés donc une date de rattrapage sera proposée aux intéressés.

**!! \ POUR RAPPEL / ! **

Les cours de formation ont commencé depuis début octobre dans les différents secteurs.

Pour rappel les cours se tiennent :

Pour le secteur de Toulon, le 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois, au siège du district du var de 18h00 à 20h00.

Pour le secteur de Fréjus, les 1^{er} et 3^{ème} Mardi de chaque mois sur le site de la Base Nature de 18h00 à 20h00.

Pour le secteur de Brignoles, en salle du tir à l'arc au complexe du Vabre, le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 18h30 à 20h00.

Rappel important : La présence aux cours est OBLIGATOIRE à tous les arbitres stagiaires et ceux n'ayant pas obtenu une note suffisante au test théorique de fin de saison dernière sous peine de se voir appliquer le barème du règlement intérieur.

Secteur Toulon : 10 présents en moyenne sur 16 arbitres devant les suivre.

Secteur Brignoles : 9 Arbitres régulièrement présents, le sérieux semble de mise sur ce secteur, nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

Secteur Fréjus : 6 Arbitres théoriquement prévus, 2 présents c'est trop peu.

Le barème prévu au règlement intérieur va être strictement appliqué aux absents.

Le questionnaire n°3 est accessible en ligne, il sera accessible jusqu'au 31/01/2025 à 23h59.

Préparation du Test Théorique de fin de saison :

La Commission adopte l'organisation des tests théoriques de fin de saison qui se dérouleront en présentiel sur deux sites à savoir Fréjus et l'Université de Toulon afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble des protagonistes. Le président évoque la date du 15 mars 2025 à Fréjus et le 5 avril à l'université de Toulon. Un lien va être envoyé aux arbitres pour qu'ils se positionnent sur un site d'examen.

La séance est levée à 20h50.

Prochaine réunion plénière fixée au Lundi 10 février 2025.

Le Président : Guillaume JANIN
Le Secrétaire : CONSTANS Ludovic